



Ouagadougou, le 12 MARS 2025

N°2025- MESRI/SG/DGCOB/DBE

№ 0017

# COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des candidats à l'examen du baccalauréat de la *session de 2025*, que la **République de Cuba** met à la disposition du Burkina Faso, **trois (03) bourses** pour des études en **médecine** au titre de l'**année académique 2025-2026**.

*Le processus d'attribution des bourses de la République de Cuba se déroulera en deux phases :*

- une première phase de présélection sur la base des notes des classes de seconde, première et de terminale ;
- une deuxième phase de sélection finale sur la base des notes et de la moyenne obtenues à l'examen du **baccalauréat, session de 2025**.

## 1- Conditions de candidature

Les candidats à ces bourses doivent remplir les conditions suivantes :

### 1.1- Phase de présélection

- être de nationalité burkinabè ;
- être élève en classe de terminale des séries **C ou D** ;
- avoir obtenu une moyenne générale des classes de seconde, première et de terminale **supérieure ou égale à 12/20 (pour les moyennes de la classe de terminale, joindre les moyennes des deux premiers trimestres pour les candidats dont les évaluations sont trimestrielles ou la moyenne du premier semestre, pour ceux dont les évaluations sont semestrielles)** ;
- **ne pas être âgé de plus de 22 ans révolus au 31 décembre 2025**.

### 1.2- Phase de sélection finale

Pour cette dernière phase, seuls les candidats présélectionnés et remplissant les conditions ci après seront invités à compléter leurs dossiers :

- avoir obtenu le baccalauréat des séries **D ou C** de la session de 2025 au premier tour avec au moins une **moyenne supérieure ou égale à 15/20** ;
- **ne pas être âgé de plus de 22 ans révolus** au 31 décembre 2025 ;

- être en bonne santé physique et mentale ;
- être de bonne moralité .

## **2. Composition du dossier de candidature**

---

### **2.1- Pour la phase de présélection**

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme CampusFaso : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf) .) ;
- l'original de extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou encore la photocopie légalisée de l'un de ces deux documents ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des classes de la **seconde**, de la **première** et de la **terminale** ;

### **2.2- Pour la phase de sélection finale**

Pour la phase de sélection finale, les candidats remplissant les conditions ci-dessous citées doivent déposer en ligne les documents suivants :

- une photocopie légalisée des trois (03) premières pages du passeport burkinabè en cours de validité ;
- une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- un certificat d'examen médical probant VIH négatif ;
- un certificat de non grossesse pour les candidatures féminines ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois mois.

## **3. Procédure de dépôt en ligne du dossier**

---

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : **[www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)**.

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Tout dossier de candidature pour la phase de présélection doit être déposé en ligne du **14 au 28 avril 2025** jusqu'à 23 heures 59 minutes sur le site : <https://www.campusfaso.bf/> dans la rubrique « Bourse ».

**Pour la procédure de sélection finale, un communiqué viendra préciser la période de réception des compléments de dossier après les résultats du premier tour de l'examen du baccalauréat.**

#### **4. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers**

---

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; se **reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature** ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

#### **5. Complément de dossier pour les candidats retenus**

---

Tout candidat retenu pour ces bourses devra déposer un **complément physique de son dossier en deux (02) exemplaires** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB). Ce complément est composé comme suit :

1. une demande manuscrite timbrée à 200 F adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
2. l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
3. l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité ou la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
4. une photocopie légalisée des trois (03) premières pages du passeport burkinabè en cours de validité ;
5. une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;
6. une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
7. un casier judiciaire datant de moins de trois mois.
8. deux (02) photos d'identité récentes comportant au verso les nom et prénom(s) du candidat ;
9. un certificat d'examen médical probant VIH négatif ;
10. un certificat de non grossesse pour les candidatures féminines ;

11. une chemise cartonnée de couleur verte pour les candidats de sexe féminin et de couleur jaune pour les candidats de sexe masculin.

Outre ces pièces ci-dessus citées, les candidats retenus doivent déposer à l'Ambassade de la République de Cuba :

- 10 photos de type passeport ;
- les traductions en espagnol et l'authentification des pièces constitutives du dossier de candidature.

## **6. Conditions et modalités d'examen du dossier**

- **L'examen des dossiers de candidature pour les bourses de la République de Cuba se déroulera en deux phases :**
  - une première phase de présélection sur la base des notes des **classes de la seconde, la première et de la terminale ;**
  - une deuxième phase ou phase de sélection finale sur la base des notes et de la moyenne obtenues à l'examen du **baccalauréat, session de 2025.**
- Seuls les candidats présélectionnés lors de la première phase seront invités à compléter leurs dossiers pour la phase de la sélection finale.
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné.**
- Tout dossier comprenant la copie **scannée d'un original** ou la copie **scannée d'une photocopie non légalisée** en lieu et place du (ou des) document(s) exigé(s) par le communiqué **ne sera pas examiné.**
- **pour le complément des dossiers pour la sélection finale, aucun dossier ne sera réceptionné sans la photocopie légalisée du passeport.**

P/le Ministre et par délégation,  
Le Secrétaire général

**Pr Samuel PARIKH**

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

